

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire de l'Association des Résidents du Camping Villas Caravaning La Manga

L'Assemblée a lieu le 04 août 2023, dans l'espace aménagé à cet effet sur l'esplanade communautaire du camping en face de la chapelle, et il est 21h05, à la suite de l'assemblée générale ordinaire commencée en deuxième convocation à 19h30, avec la participation des membres et des représentants des parcelles suivantes :

A-024; A-052; A-064; B-031; B-039; B-040; B-079; B-080; B-092; B-098; B-124; B-139; B-149; C-002; C-007; C-009; C-011; C-013; C-014; C-015; C-026; C-042; C-057; C-060; C-078; C-098; C-116; D-005; D-050; D-057; D-084; D-096; D-120; D-133; D-052; D-061; E-001; E-002; E-006; E-047; E-050; E-070; E-077; E-084; E-085; E-100; E-104; E-118; E-125; E-130; F-038; F-051; F-055; F-064; F-069; F-087; F-103; F-105; F-107; F-122; F-145; F-148; GH-010; GH-015; GH-028; GH-077; GH-101; GH-110; GH-116; GH-150; GH-186; N-031; N-032; N-033; N-043; M-057; O-003; O-010; O-039; PQ-081; PQ-090; PQ-158.

1er.- Modification des statuts de l'Association :

Le président, au nom du Conseil d'administration, expose la proposition de modifier les statuts de l'Association, déjà annoncée dans la convocation précédente, afin de pouvoir exclure tous ceux qui agissent manifestement contre les principes et objectifs de notre Association, avec des votes diamétralement opposés à notre feuille de route lors de l'Assemblée générale de la Communauté. Les modifications concernent spécifiquement les articles 11 et 25 de nos statuts, qui seraient modifiés comme suit :

***Article 11, a)** Pour être candidat à la présidence, en plus d'être à jour du paiement, une ancienneté minimale de 2 ans est requise.

Mis aux voix, ce point est approuvé à la majorité absolue.

****Article 25 c, Motifs d'exclusion de l'Association)** : Pour déléguer sa représentation ou son vote à des personnes, associations ou institutions ayant des objectifs différents de notre Association, selon le jugement du Conseil d'administration.

Mis aux voix, ce point est approuvé à la majorité absolue.

2ème.- Présentation des candidatures. Exposition de projets et lignes d'action pour l'avenir. -

On demande s'il y a des candidatures ou des personnes qui veulent se présenter au prochain Conseil d'administration, et il n'y a pas de nouvelles candidatures pour l'organe directeur de l'Association. Ainsi, au nom de la Direction sortante, Juan García présente la candidature suivante, composée des membres suivants :

Président : Juan García García, Vice-président : José Luís Cano Pérez, Secrétaire : José Manuel Zamora Perea, Trésorier : José Ochando Saura, Membres : Rosa María Hernández López, Juan De Dios Hernández Fenollar, Pedro José Caja Méndez et Juan Clemente Bastida.

3ème.- Vote du nouveau Conseil et proclamation du Président. -

La proposition soumise au vote est soutenue par tous les présents, proclamant Juan García García comme président.

Et sans autre sujet à traiter, l'Assemblée se termine à 21h20 le jour mentionné en en-tête, les membres sortants signent,

JOSE OCHANDO SAURA DNI. 22.420.845 P Membre.

ROSA MARIA HERNANDEZ LÓPEZ DNI. 5.437.282.605, Membre.

JOSE MANUEL ZAMORA PEREA DNI. 74.168.689 Z Secrétaire,

JOSE LUIS CANO PEREZ DNI. 22.427.190 M, Vice-président,

JUAN GARCIA GARCIA, DNI. 22.900.809 P Président

JUAN DE DIOS HERNANDEZ FENOLLAR DNI. 74.255.889.K Membre.

SABRINA BREITENSTEIN, NIF. X2769946X, Trésorier

FERNANDO TORMO DE LUCAS DNI. 50.292.481-Z Membre.

PEDRO JOSE CAJA MENDEZ DNI. 48.489.069-D Membre.

Et les nouveaux membres du Conseil d'administration élus avec leurs fonctions respectives sont les suivants :

JUAN GARCIA GARCIA, DNI.22.900.809 P, Président

JOSE LUIS CANO PEREZ, DNI 2.427.190 M, Vice-président

JOSE MANUEL ZAMORA PEREA, DNI.74.168.689 Z, Secrétaire

JOSE OCHANDO SAURA, DNI. 22.420.845 P, Trésorier

ROSA MARIA HERNANDEZ LOPEZ, DNI. 5.437.282.605, Membre

JUAN DE DIOS HERNANDEZ FENOLLAR DNI. 74.255.889.K Membre.

PEDRO JOSE CAJA MENDEZ DNI. 48.489.069-D Membre.

JUAN CLEMENTE BASTIDA, DNI. 22.476.202-G, Membre.